



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets Du 18 au 26 Novembre 2023 Tous concernés !

La Semaine européenne de la réduction des déchets, du 18 au 26 Novembre, aura pour thème central les emballages. Cette semaine sera l'occasion pour le Grand-Figeac de promouvoir des pratiques écoresponsables qui réduisent les déchets et de se questionner sur notre production de déchets et nos possibilités de prévention et de réduction.

Figeac, 14 Novembre 2023

Tendre vers **une réduction globale des déchets produits est une démarche essentielle** afin :

- **d'économiser** les matières premières épuisables,
- **de limiter** les impacts sur l'environnement,
- **de maîtriser** le coût des déchets pour chacun.

En 2022, chaque habitant du Grand-Figeac a jeté près de 280 kg de déchets en moyenne, hors verre et apport en déchetterie (194 kg d'ordures ménagères et 84 kg d'emballages et papiers).

Soyons donc tous acteurs. Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Tri et recyclage

Les emballages permettent de contenir, protéger, transporter et même présenter et rendre attractif tous types de marchandises. Ils rendent de précieux services et il n'est pas toujours possible de s'en passer. Pour les fabriquer, on a besoin de matières premières et de ressources dont certaines qui se raréfient et qui sont complexes à traiter avec un impact environnemental important, pour la faune, la flore et l'atmosphère.

Cependant, le tri et le recyclage, aussi bénéfiques soient-ils, ne sont pas une solution à la surconsommation d'emballages. Le meilleur emballage reste celui que l'on n'utilise pas.

Il est indispensable de réduire la quantité d'emballages à la source. À travers nos achats et nos habitudes de consommation, il est possible de privilégier des produits avec moins d'emballages. De plus le réemploi des emballages doit être prioritaire pour permettre d'allonger leur durée de vie et de préserver les ressources naturelles nécessaires à la fabrication de nouveaux emballages.

Une mobilisation nécessaire de tous les acteurs est indispensable pour transformer notre système.

Transformer notre système et nos habitudes

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) entend **accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.**

Concernant les sujets emballages les objectifs sont :

- Éviter les emballages inutiles,
- Limiter sa consommation d'emballages,
- Favoriser le développement du réemploi,
- Sortir du plastique à usage unique,
- Assurer la recyclabilité de tous les emballages,
- Favoriser la réincorporation de matière recyclée,
- Mieux informer les consommateurs.

Chaque citoyen peut mettre en pratique dès à présent les recommandations suivantes :

Opter pour des gestes écocitoyens :

- Composter,
- Apposer un stop-pub,
- Choisir des produits avec moins d'emballage et éviter les produits jetables à usage unique,
- Choisir d'adopter des produits en vrac,
- Éviter les dosettes et portions individuelles,
- Choisir des produits éco-rechargeables,
- Privilégier les produits « durables »,
- Acheter des quantités adaptées à vos besoins...

Donner une seconde vie à ses déchets :

- Réparer les objets qui ne fonctionnent plus,
- Entretien des équipements afin de prolonger leur durée de vie,
- Vendre ou donner les objets dont on ne sert plus,
- Privilégier l'achat d'occasion, l'emprunt ou la location,
- Donner les meubles et objets inutiles à des associations, des recycleries ou ressourceries,

- Déposer les textiles, linges de maison et chaussures usagées dans les bornes textiles,
- Transformer les objets qui ne sont plus au goût du jour...

Les emballages en chiffres* (au niveau national) :

- >> **5,6 millions** de tonnes d'emballages ménagers en 2022
- >> **10 %** d'emballages réemployés en 2027
- >> **0 %** d'emballage plastique à usage unique en 2040
- >> **13,4 millions** de tonnes d'emballages ménagers, restauration, et industriels et commerciaux en 2021
- >> **Division par 2** du nombre de bouteille plastique pour boisson à horizon 2030
- >> **1 700** emballages par an par habitant en 2022

**Chiffres Ademe (Agence de la Transition écologique)*

En savoir plus :

<https://www.grand-figeac.fr/semaine-europeenne-de-la-reduction-des-dechets/>

Tout savoir sur l'opération composteurs 2023 du Grand-Figeac/Syded du Lot en cours sur le territoire :

<https://www.grand-figeac.fr/je-me-mets-au-compost-operation-2023-de-distribution-de-composteurs-et-initiation/>

Une rubrique « Déchets » est également à la disposition de tous via le site web du Grand-Figeac www.grand-figeac.fr

Contact : Service Collecte Réduction et Valorisation des Déchets du Grand-Figeac

Tél : 05 65 34 78 67 service.collecte@grand-figeac.fr